

## Quand Marenla avait sa papeterie...

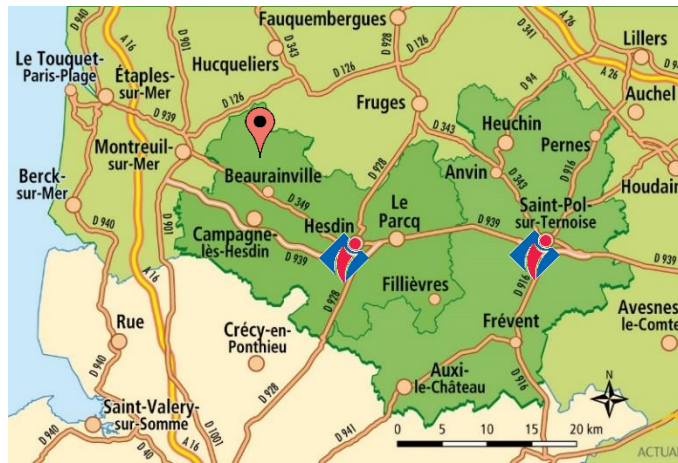
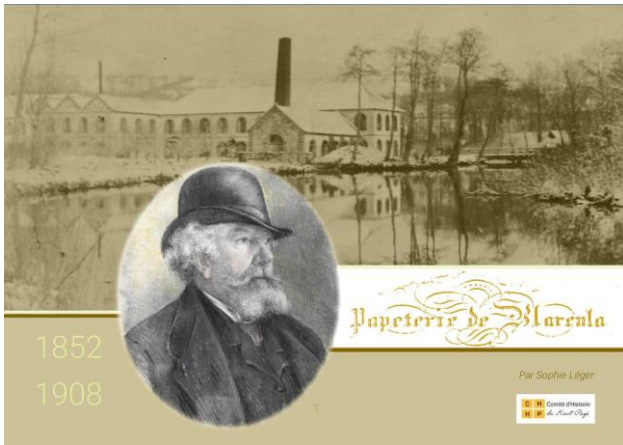
Le village de Marenla se distingue au 19<sup>ème</sup> siècle, par la présence d'un moulin qui devient le premier moulin sur la Canche à fabriquer du papier.

En 1852, Adrien Fresnaye, maire de Marenla de 1870 à 1896, devient propriétaire du site de ce moulin qui produit déjà du papier de façon ponctuelle.

En 1856, il achète des terrains à proximité pour y créer une papeterie. Cette papeterie à peine construite, est victime d'un incendie la même année. Après une période de prospérité pendant laquelle la papeterie emploie une centaine d'ouvriers et produit 450 tonnes de papier, la papeterie de Marenla est mise en liquidation en 1895, mais elle ne cesse réellement son activité qu'en 1904 ».

Pour trouver l'emplacement du site, rendez-vous tout au bout de la rue du Marais (la belle bâtisse blanche au n°5).

Source : Comité d'Histoire du Haut Pays  
<https://fr.calameo.com/read/006196636ceb8cec92e18>



### A HESDIN

21, Place d'Armes 62140 Hesdin  
**+33 (0)3 21 86 19 19**  
[accueil@7valleesternoistourisme.com](mailto:accueil@7valleesternoistourisme.com)

#### Hors vacances scolaires :

Du lundi au samedi, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h

#### Vacances scolaires (entre printemps et automne) :

Du lundi au samedi, de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h ainsi que les dimanches et jours fériés, de 10h à 13h

### A SAINT POL SUR TERNOISE

Place de l'Hôtel de Ville  
62130 Saint Pol sur Ternoise  
**+33 (0)3 21 47 08 08**  
[accueilstpol@7valleesternoistourisme.com](mailto:accueilstpol@7valleesternoistourisme.com)

Du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h30 ; le samedi, de 10h à 12h

[www.7valleesternoistourisme.com](http://www.7valleesternoistourisme.com)



Retrouvez-nous sur Facebook et Instagram



Conception, impression : OT7Vallées Ternois. Cartographies : Actual.

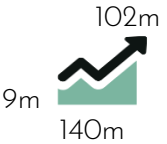
## RANDONNÉE PEDESTRE EN 7 VALLÉES TERNOIS

# Sentier de la Falaise

11km - 2h45

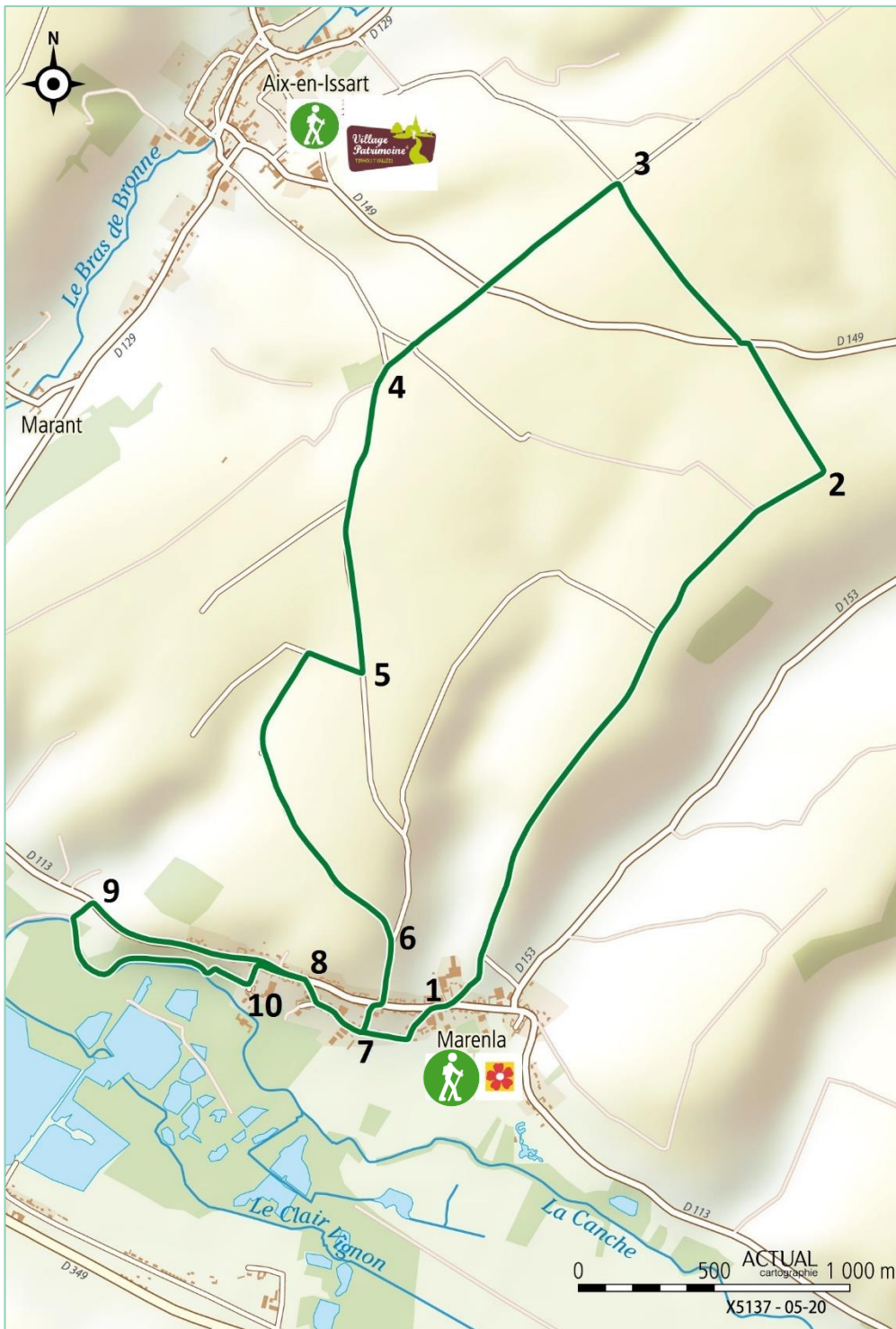
Départ : place du Val à Dents à Marenla

Niveau : moyen



Un parcours varié qui permet d'observer les hauteurs de Marenla mais également la vallée de la Canche. En s'en approchant, vous découvrirez une forte pente en direction du fleuve qui donne son nom au sentier.

7 Vallées Ternois  
TOURISME



1. Dos à la place, partir sur la droite, traverser la D113 et prendre tout suite la petite rue à gauche. Rester sur ce chemin sur 2,5km.
2. Tourner à gauche sur le chemin bien marqué, voire goudronné. A l'extrémité, rejoindre le GR121. Faire un « gauche-droite », jusqu'à un croisement.
3. Quitter le GR121 et tourner à gauche : vous êtes sur la chaussée Brunehaut. Continuer tout droit, traverser la D149 (prudence). Au prochain croisement, continuer toujours tout droit.
4. Bifurquer sur la gauche et continuer sur 1,150km.
5. Tourner à droite sur un chemin bien marqué sur 200m. Avant le bois, tourner à gauche et continuer sur 1,3km.
6. Rejoindre une route goudronnée, tourner à droite et descendre. Traverser la D113, prendre à droite puis tout de suite à gauche la rue descendante.
7. Prendre à droite la rue d'en Bas , passer devant l'église pour rejoindre la D113.
8. Tourner à gauche, longer la D113 sur 800m. A la sortie de la commune, emprunter le chemin derrière la glissière de sécurité.
9. A la chapelle, tourner à gauche, puis de nouveau à gauche pour emprunter un chemin longeant la Canche.
10. A la sortie du marais, remonter à gauche la rue du Marais pour rejoindre la D113. Puis, prendre le même chemin de l'aller pour retourner au point de départ.

### Légende



Villes et villages fleuris®



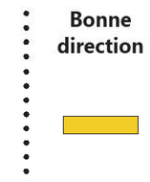
Village Patrimoine®



Départ de sentier pédestre

### Code de bonne conduite du randonneur

1. Restez sur les chemins et sentiers balisés.
2. Gardez vos chiens en laisse.
3. Respectez les cultures et les animaux, outils de travail des agriculteurs.
4. Soyez courtois avec les autres usagers de nature.
5. Ne jetez rien, emportez vos déchets.
6. Ne faites pas peur en forêt.
7. Observez la faune et la flore sans les toucher.
8. Soyez silencieux et discret.
9. Respectez les équipements d'accueil et de signalisation.
10. Signalez toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours.



N° d'urgence : 112